



Prescription des intérêts d'une créance de 2006

Par **pagory75**, le **14/01/2016** à **18:53**

bonjour, rnJ'ai écrit une reconnaissance de dette à mon concubin en 2006 avec 5 % d'intérêts par an. Depuis, nous sommes séparés et à présent il me réclame la somme plus les intérêts jusqu'à aujourd'hui. Je sais que je dois lui rembourser la somme puisque la prescription était de 30 ans à l'époque de la rédaction de cette créance, mais je voudrais savoir si les intérêts courent toujours ou s'il y a prescription au delà de 5 ans. Est ce que je lui dois les 10 ans d'intérêts, ce qui serait énorme....rnMerci pour votre réponse